

Paris, le 23 avril 2024,

Communiqué de presse

Les Amies et Amis de la Commune de Paris 1871
Avec La Journée Mondiale de la Liberté de la Presse
3 MAI 2024, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE À 18h

Le vendredi 3 mai 2024, journée mondiale de la Liberté de la presse, l'Association des Amies et Amis de la Commune de Paris 1871 organise un rassemblement de 18h à 20h, sur le parvis de la place de la République, avec des prises de paroles, dont celles de la Fédération internationale des journalistes et du SNJ/CGT, du SNJ, du SPPP – syndicat de la presse pas pareille (Médiapart, Le Chiffon), de la Fédération internationale des journalistes, d'IHS-CGT du Livre, une « vente à la criée » des journaux de la Commune et des lectures d'articles par la troupe de théâtre des Amies et Amis de la Commune.

La presse est en effet au cœur de l'expérience communarde. L'interdiction de 6 journaux (*le Vengeur, le Cri du peuple, le Mot d'ordre, le Père Duchêne, la Caricature et la Bouche de Fer*) le 11 mars 1871, est l'une des étincelles qui poussent au soulèvement du 18 mars. Dès le lendemain, des titres éclosent en nombre, ces quelques semaines furent même dans l'histoire de France la période la plus prolifique pour les journaux. Plus de 70 quotidiens furent lancés, parmi lesquels on trouve des titres aussi expressifs que *L'Affranchi, journal des hommes libres, Le Bonnet rouge, La Bouche de fer, Le Réveil du peuple, L'Estafette*, ou encore *La Sociale*. La plupart disparurent avec les 30 000 morts de la semaine sanglante, à la fin du mois de mai 1871.

Notre espoir avec cet événement est de tisser un lien entre hier et aujourd'hui.

Ce foisonnement à la fin du 19e siècle nous invite à nous interroger, en ce début de 21e, sur l'appauvrissement aussi bien en nombre que sur le fond des médias, en France et au-delà, via leur concentration aux mains de quelques groupes et les attaques directes que les journalistes affrontent.

En ce XXIème siècle, trop souvent, les invectives et les agressions verbales sont présentées comme des débats alors que la conscience reste "troublée" par les mensonges, demi-vérités et/ou malhonnêtetés intellectuelles.

La loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881, loi fondatrice des libertés de publier et du droit d'expression, est très largement inspirée des idéaux de la Commune de Paris. Elle pose aussi les responsabilités de ces libertés. **Elle est le ciment fondateur, en France comme dans beaucoup d'autres pays ensuite, des démocraties et des principes républicains.**

Sylvie Braibant & Joël Ragonneau – Coprésidents

Jean-Louis Guglielmi & Catherine Burelli - Secrétaires généraux